



Paris, le 21 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Départements maintiennent la dynamique en faveur du développement des sports de nature

On estime aujourd'hui à près de 35 millions le nombre de pratiquants de sports de nature¹. Parmi les activités sportives préférées des Français, on retrouve en première position la randonnée pédestre pratiquée par près de 15 millions de Français.

Les sports de nature qui recouvrent près d'une cinquantaine de fédérations sont en constante évolution et la demande sociale d'accès à la nature pour y pratiquer des activités ne fléchit pas. En dehors de la randonnée pédestre, les sports de nature recouvrent un nombre croissant d'activités : les incontournables cyclisme, VTT, équitation, ski alpin, canoë-kayak, escalade, voile mais aussi des pratiques nouvelles et en pleine expansion telles que le kitesurf ou le trail.

Le développement maîtrisé des sports de nature constitue un levier de développement des territoires : tourisme, retombées économiques locales, développement d'une industrie créant des produits techniques pour les pratiquants.

Les Conseils départementaux sont compétents depuis 1983 pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et, depuis 2000, pour le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et la Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Cette compétence de développement maîtrisé des sports de nature dévolue aux Départements est singulière, puisque l'enjeu est de pérenniser l'accès à des espaces, sites et itinéraires pour les pratiquants, en accord avec l'ensemble des acteurs locaux (élu, propriétaires, riverains, pratiquants, gestionnaires d'espaces naturels). Le reste de la compétence sport demeure partagée entre les différents niveaux de collectivités.

Depuis près de 15 ans, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN) collaborent de manière étroite afin d'accompagner les Départements dans la mise en œuvre de cette compétence.

C'est dans ce cadre qu'était organisée à l'ADF, le vendredi 3 février 2017, une journée technique qui a rassemblé près de 50 collaborateurs de 36 Départements, démontrant que les Départements maintiennent une dynamique sur ce sujet.

Cette journée a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la compétence sports de nature : 61 CDESI ont été installées, 40 PDESI et 87 PDIPR ont été votés. Chaque année, de nouveaux Départements s'engagent dans la démarche, conscients de l'intérêt de structurer une offre d'itinéraires et de sites de pratiques.

Cette journée technique a permis de mettre en exergue la nécessaire prise en compte de l'évolution institutionnelle avec de nouvelles intercommunalités volontaires pour s'investir sur ce sujet et les nouvelles Régions qui souhaitent intégrer la question des sports de nature dans leur planification.

Le partage des responsabilités juridiques entre les fédérations sportives, les propriétaires et les collectivités locales demeure une problématique essentielle. La Fédération française de la montagne et de l'escalade a ainsi mis en avant la nécessité de mieux travailler entre collectivités et représentants des pratiquants afin de sécuriser juridiquement les sites de pratiques. Un travail spécifique sur ce thème sera initié par le PRNSN.

1 : Parmi les 15-70 ans. Baromètre des sports et loisirs de nature 2016

Un bilan a également été tiré du dispositif *Suricate, tous Sentinelles de sports de nature*, permettant aux usagers de la nature de faire remonter aux institutions les anomalies constatées sur les sites de pratiques.

Près de 5 000 signalements ont été remontés. La Fédération française de la randonnée pédestre, fer de lance du projet, et représentant la première activité concernée avec 86 % des signalements, a apporté un témoignage averti.

Des évolutions ont été proposées par les Départements pour 2017 afin d'optimiser ce dispositif.



CONTACTS

PRNSN : **Antoine Le Bellec** - antoine.le-bellec@sportsdenature.gouv.fr

ADF : **Benjamin Eloire** - benjamin.eloire@departements.fr

À PROPOS DE :

L'**Assemblée des Départements de France** (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 Départements (96 Départements métropolitains et 6 ultra-marins).

Elle remplit une triple mission :

- représenter les Départements auprès des pouvoirs publics ;
- constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux ;
- offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

www.departements.fr

Le **Pôle ressources National Sports de Nature** (PRNSN) est une mission d'appui du ministère chargé des Sports.

Sa mission est de renforcer les compétences des acteurs des sports de nature afin de partager les connaissances.

Pour ce faire, il diffuse des savoir-faire et valorise les bonnes pratiques et les actions innovantes. Il constitue un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition de l'ensemble des acteurs du développement des sports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr